

Communiqué n° 28 du 2 septembre 2020

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

L'activité de *D. suzukii* dans le vignoble reste stable. Les conditions climatiques de la semaine dernière ont visiblement été défavorables à l'activité de l'insecte. Aucune dégradation n'a été constatée sur les parcelles dont le seuil de tolérance de 4 % de baies avec pontes avait été atteint lors du contrôle du 25 août. En ce début de semaine, 3 échantillons de raisin issus de parcelles à risque (contre 5 la semaine passée) ont atteint le seuil de tolérance. Le nombre de baies avec pontes a dans l'ensemble diminué. L'ensemble des résultats est visible sur <http://www.agrometeo.ch/fr/drosophila-suzukii-pontes>.

A noter que la présence de drosophiles dans la zone des grappes ne s'accompagne pas systématiquement de pontes sur le raisin. L'observation d'adultes ne justifie donc en aucun cas à elle seule l'application d'insecticide.

La pose de filets latéraux peut encore être envisagée ces jours-ci dans les parcelles de cépages sensibles de 2^e-3^e époque (Syrah, Humagne rouge, Cornalin) où des pontes auraient été observées ces dernières années.

POURRITURE ACIDE

Les parcelles sujettes à la pourriture acide (piqûre acétique) doivent être régulièrement contrôlées et les foyers éliminés. Protéger efficacement le raisin contre les oiseaux et les guêpes (principaux agents responsables de la piquûre acétique). En présence de piquûre acétique, envisager la possibilité de vendanger si la maturité du raisin le permet (voir ci-dessous les résultats de maturation); dans ce cas, veiller à ne pas laisser au sol les raisins abîmés (mesure prophylactique contre *D. suzukii* pour les parcelles voisines).

JAUNISSE DE LA VIGNE, FLAVESCENCE DOREE ET BOIS NOIR

Une prospection du vignoble visant à identifier et éliminer les ceps atteints de jaunisse de la vigne est actuellement en cours. Les symptômes du bois noir (maladie sans gravité) et de la flavescence dorée (maladie épidémique) sont identiques et seule une analyse en laboratoire permet de les différencier.

Un nouveau foyer de flavescence dorée a été identifié dans le vignoble d'Yverne. Il s'agit du deuxième cas détecté dans le Chablais vaudois cette année. Nous vous encourageons vivement à porter une grande attention à vos vignes afin que tous les ceps symptomatiques puissent être décelés. Vous trouvez des illustrations et des compléments d'informations sur le site : www.flavescencedoree.ch.

En présence de ceps symptomatiques ou en cas de doute, veuillez marquer le cep puis contacter immédiatement l'office de la viticulture (027 606 76 40) ou l'annoncer par e-mail à stephane.emery@admin.vs.ch (mentionner le numéro de parcelle, la commune, le cépage, votre nom et numéro de téléphone). Le prélèvement d'un échantillon sera effectué cet automne pour identifier de quelle maladie il s'agit.

MATURATION DES PRINCIPAUX CEPAGES

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2020 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.



2020	Chasselas			Gamay			Pinot noir			Rhin		
Date	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
18.08	64.0	8.1	2.60	65.3	14.1	1.78	72.6	12.7	1.21	59.9	12.7	1.65
25.08	71.7	6.7	2.71	76.1	11.4	1.85	84.3	9.9	1.24	72.4	9.7	1.80
01.09	73.8	6.0	2.76	78.9	9.8	1.92	87.2	8.3	1.31	79.8	7.6	1.82

2020	Arvine			Cornalin			Humagne rouge			Syrah		
Date	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
01.09	75.1	9.9	1.24	74.0	9.3	1.60	72.2	6.5	1.78	76.5	9.1	1.69

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet www.vs.ch/agriculture (viticulture / informations techniques / contrôle de maturité des raisins) ou sur l'apps Info VS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

Service cantonal de l'agriculture